



Compte rendu sommaire valant publication
Publication dans la huitaine
Art L 212-25 du Code des collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL

Affichage sommaire

Séance du 08 décembre 2022

PRÉSENTS : M RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, M CLÉMENT Philippe, Mme LEZAY Anita, M BRIN David, M COLLON Olivier, M BRIFFAUD Philippe, M FAUGER Sylvain, Mme GABILLY Jacqueline, Mme COBLARD Micheline, Mme GUESNE Lydie, M CADOUX Claude.

EXCUSÉES : Mme CHAUVEAU Cécile (donne pouvoir à Mme GABILLY Jacqueline), M FRERE Fabrice (donne pouvoir à M RIMBEAU Jean-Pierre), Mme CHAIGNE Isabelle (donne pouvoir à Mme GUESNE Lydie).

Secrétaire de séance : Mme GABILLY Jacqueline

La commune d'Ardin n'ayant pas reçu les nouveaux statuts d'ID79, la délibération de cette question est reportée

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 03 novembre 2022	
Vote des tarifs de la cantine scolaire – année 2023	Unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Vote des tarifs de location de la salle du chaillot pour l'année 2023	Unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Renouvellement de la convention avec la société protectrice des animaux	Unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Remboursement anticipé du prêt de la chaufferie, caisse d'épargne et DM n°6	Unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Achat du matériel de la boulangerie	Majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1
Fermeture administrative du captage de la Marbrière	Unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Adressage : proposition devis et constitution d'une commission de travail	Unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

- ✚ Règles de la commande publique : les élus sont informés de la réforme de responsabilité des secrétaires de mairie s'appliquant en janvier prochain et il leur est donc demandé de travailler en collaboration avec le secrétariat pour l'application de ces règles.
- ✚ Dispositif « argent de poche » : bilan très positif de cette expérience qui sera à renouveler en 2023.
- ✚ Gestion des clés : des clés sont à disposition dans le placard du secrétariat mais qui n'ouvrent aucune porte par conséquent, il est demandé de vérifier les clés existantes et de trouver une meilleure gestion de celles-ci.
- ✚ Le conseil municipal est informé que le local destiné à la diététicienne sera également occupé par une psychologue, Mme Laetitia PERAN.
- ✚ Vitraux de l'église : Mme Lezay informe les membres du conseil municipal qu'un devis a été envoyé à la mairie afin de réaliser des tests sur le brunissement des vitraux et la manière dont ils vont se dérouler. Les experts ont été sollicités. L'artiste devra en être informé.
- ✚ Salle de sport couverte : M Rimbeau a rencontré l'Agence Victor Architecte qui doit rendre un 1^{er} travail sur les avantages et les inconvénients des différents sites possibles d'implantation de la salle, un dossier doit être remis en février prochain.

- ✚ Plusieurs sujets ont été abordés : la présentation du marché de Noël du 17 décembre 2022, la création d'un jeu de 7 familles par l'association culturelle de l'Autize, quid d'un espace de coworking, la problématique du city stade, la création d'un verger partagé, relancer le curage du doré.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Ardin, le 08 décembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre RIMBEAU



Le texte intégral des délibérations débattues au conseil municipal du 08 décembre 2022 est consultable en mairie.